Interview

Jean Bacci

Stocker du carbone dans le bois d'œuvre

Dans le cadre de son plan climat, la Région a voté en octobre dernier un plan d'aide à la plantation. 800 000 arbres doivent être plantés en forêt d'ici 2021. Explications de Jean Bacci, l'élu en charge de la forêt.

▸ ***Comment va se déployer cette aide ?***

Un comité de pilotage a été mis en place avec le CRPF, l'ONF et les communes forestières pour apporter un éclairage technique sur les projets qui seront financés. Notre volonté est de favoriser les projets pérennes et bien suivis dans le temps. Dans ce cadre, la plantation n'est pas le seul moyen. Dans certains secteurs, en zone de montagne particulièrement, l'aide à la régénération est plus efficace. Ainsi, des projets de régénération du mélèze par préparation du sol ont déjà été financés. Le démarrage est plus lent sur le pourtour méditerranéen. Le financement à 40 % des projets n'était pas suffisant pour inciter les propriétaires à passer à l'action. Au mois de décembre, le président a souhaité mettre en place un fonds carbone, RESPIR, auquel participent les entreprises désireuses de compenser leurs émissions. Cet argent passe par notre comité de pilotage et il est redistribué vers les projets qui nous sont présentés. Ainsi, le taux de financement passe à 60, parfois 80 %. Nous espérons faire émerger des projets dans les départements où la forêt rapporte peu aux propriétaires.

▸ ***Quel est l'objectif poursuivi par la Région ?***

Notre objectif est que la forêt soit entretenue, qu'on y coupe du bois, mais pas comme on le fait aujourd'hui. Autrefois, c'est l'industrie du papier qui fixait le prix. Les centrales biomasse ont créé une concurrence qui a multiplié les prix par trois. Il commence à y avoir un petit intérêt à couper du bois. Mais il nous faut, même en forêt méditerranéenne, produire du bois d'œuvre et pourquoi pas du pin d'Alep qui est désormais qualifié pour la construction. Cette production amènera le propriétaire à intervenir plusieurs fois dans sa forêt pour choisir les sujets qu'il conduira à maturité. Il récoltera de la biomasse qui sera utilisée par l'industrie ou l'énergie, et le bois d'œuvre aura l'avantage de stocker durablement le carbone.

▸ ***Comment inciter l'installation de scieries susceptibles d'acheter ce bois d'œuvre ? Elles font défaut aujourd'hui...***

Si ce bois d'œuvre est récolté, il ne faut pas qu'il soit transformé en Italie. La plus-value doit être réalisée chez nous. Nous devons donc encourager l'aval, aider les scieries en place à renouveler leur matériel pour gagner en performance, contribuer à l'installation de nouveaux scieurs. Plusieurs projets sont en réflexion, pourquoi pas produire du lamellé-collé avec le pin d'Alep ? Et au-delà de la scierie, nous devrons encourager l'utilisation de ce bois par les donneurs d'ordre, les architectes, donner envie de construire en bois. Une filière est en train de renaître et dans ce sens nous aidons à l'émergence de l'interprofession Fibois Sud-PACA.

« Il nous faut, même en forêt méditerranéenne, produire du bois d'œuvre »

09. Utilisation de pin noir du mont Ventoux pour un chantier public dans le Vaucluse. © *Pascal Charoy.* | 10. Jean Bacci. © *DR.* | 11. Sciages de mélèze dans les Hautes-Alpes. © *Pascal Charoy.* | 12. Plantation d'aulne de Corse et de frêne à fleur dans le Var. *Joël Perrin* © *CNPF.*

UN MILLION D'ARBRES EN FORÊT ET EN... VILLE

Le plan annoncé à l'automne dernier prévoit la mise en place d'un million d'arbres. Il est bicéphale: d'ici 2021, un volet urbain veut favoriser l'installation de 200 000 arbres climatiseurs en ville, alors que le plan forêt aidera les propriétaires privés et publics à améliorer les peuplements forestiers. Budget de 3 M€.

En milieu forestier, les financements vont accompagner les études de faisabilité, la régénération naturelle et les travaux de reboisement: préparation du sol, achat des plants, mise en place et entretien. En forêt privée, les travaux seront obligatoirement suivis par un expert forestier ou un maître d'œuvre. Le montant maximum de l'aide publique sera de 40 % des dépenses, mais elle peut être complétée par des fonds privés. La Région a en effet créé un fonds de dotation avec un partenaire privé, la compagnie maritime CMA-CGM. Baptisé «RESPIR», cet outil financier a vocation à drainer des dons privés vers la forêt régionale afin d'améliorer le stockage de carbone. Il permettra de compléter les aides publiques de 40 % proposées par la Région.

Parallèlement, en 2019, la Région a fléché vers la forêt et la filière 8,2 M€. 2 M€ ont irrigué l'économie (aides aux entreprises, au développement, à la stratégie de filière); 4,1 M€ ont été consacrés à la prévention des feux de forêt et 1,6 M€ à la filière bois énergie.

UNE FORÊT TRÈS BIEN OBSERVÉE

Il y a vingt ans, la Région et les communes forestières ont créé l'Observatoire de la forêt méditerranéenne afin de fournir les informations nécessaires à l'élaboration des politiques forestières régionales. Les deux partenaires voyaient alors la nécessité de donner aux élus, décideurs publics et acteurs forestiers une information pertinente sur la forêt méditerranéenne. Sa mission fut définie ainsi: *«Collecter, synthétiser et diffuser les informations pour une meilleure connaissance de la forêt, nécessaire à l'élaboration de la politique forestière de demain.»*

Le contrat a été rempli. En vingt ans, le site ofme.org est devenu la référence en matière d'information sur la forêt et la filière régionale. On y trouve les statistiques, de nombreux rapports et études, l'agenda et les actualités de la filière. Les informations diffusées sont totalement transversales, elles concernent aussi bien la forêt publique que privée.

DES CHIFFRES ET DES CARTES

Depuis 2010, l'observatoire publie chaque année un document de synthèse et d'analyse des chiffres clés de la filière, agrémenté de cartes actualisées. *«Nous mettons aussi à disposition sur le site une cartothèque interactive qui permet de sélectionner des indicateurs et de les visualiser à différentes échelles: la commune, le département ou la région»*, ajoute Isabelle Desmartin, directrice adjointe. Cette cartothèque a été entièrement mise à jour en 2019.

L'observatoire fournit aussi en direct des données aux territoires qui souhaitent mettre en route une démarche de stratégie forestière. Il a largement alimenté le diagnostic qui a servi à l'élaboration du Programme régional de la forêt et du bois 2019-2029. L'observatoire va continuer à évoluer. *«Nous travaillons au renouvellement du projet, à la façon dont nous diffusons les informations, car de nombreux partenaires disposent désormais de leur site Internet»*, souligne Isabelle Desmartin. Le format des publications va changer lui aussi: *«Nous envisageons de resserrer le champ des chiffres clés tout en publiant ponctuellement des documents thématiques sur la forêt méditerranéenne.»* L'observatoire est financé par la Région. Il ne dispose pas d'équipe dédiée et fonctionne avec les ressources de l'Union régionale des communes forestières. Son budget annuel varie de 100 000 à 150 000 €.